

Question écrite du 6 avril 2016 de M. Simon Gaberell: «Promotion du vélo en Ville de Genève».

Cette question écrite fait suite à ma question orale du 5 avril 2016.

Le 5 mai 2014, le Conseil municipal a accepté la proposition PR-1051 du 6 novembre 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit de 467 000 francs destiné aux études pour la promotion du vélo ainsi qu'à la communication.

Il s'agit d'un crédit d'étude ambitieux visant notamment à l'extension du réseau cyclable en vue d'atteindre les objectifs du plan directeur communal d'«équiper 80% du réseau routier d'aménagements cyclables» et à supprimer les «points noirs» du réseau cyclable, afin d'offrir d'ici à 2019 un réseau complet et sécurisé d'aménagements cyclables pour mettre en œuvre l'initiative populaire cantonale IN 144 «Pour la mobilité douce (Initiative des villes)» acceptée par la population genevoise en 2011.

Ma question est donc la suivante et se décline en trois points:

- Où en sont les études menées par le Conseil administratif suite à l'acceptation de la proposition PR-1051?
- Quel est le plan d'action mis en place par le Conseil administratif pour réaliser les objectifs du plan directeur communal et la mise en œuvre de l'initiative IN 144?
- Le Conseil administratif pense-t-il être en mesure de réaliser ces objectifs?